

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 13 février 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 février 2019

2019 DJS 85 Subvention (35.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Culture Loisirs Animation Jeu Education (12^e).

Mme Pauline VERON, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 22 janvier 2019, par lequel M^{me} la Maire de Paris propose une subvention et un avenant n°2 à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Culture Loisirs Animation Jeu Education (CLAJE) ;

Vu l'avis du conseil du 12^e arrondissement, en date du 21 janvier 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON au nom de la 7^e commission ;

Délibère :

Article 1 : M^{me} la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant n°2 à la convention pluriannuelle d'objectifs dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association Culture Loisirs Animation Jeu Education (CLAJE), domiciliée 291, rue de Charenton (12^e).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 35.000 euros est attribuée à l'association Culture Loisirs Animation Jeu Education (CLAJE) (16103/2019_00594) pour son fonctionnement.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée à la fonction 3, rubrique 338, destination 3380002, au chapitre 933, nature 65748, sur la ligne de subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2019 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO

